

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Assemblée nationale : trois textes adoptés à l'unanimité

J. KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

TROIS textes de loi ont été adoptés, hier, à l'unanimité, et à main levée, par les députés, au cours de la séance plénière qu'a dirigée le président de l'Assemblée nationale, Faustin Boukoubi. Des textes qui devraient asseoir et traduire un peu plus la vision politique du chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, dans un certain nombre de secteurs.

Il en est ainsi du projet de loi relatif au numéro d'identification personnel (NIP). Un texte s'inscrivant dans le cadre du "Programme administration territoriale" qui, comme l'avait relevé le ministre d'État, ministre de l'Intérieur, Lambert-Noël Matha, lors de son audition, "fixe de manière définitive l'identification des personnes physiques sur le territoire national par la génération pour chaque

Une étape supplémentaire vers l'effectivité de la politique de décentralisation dans notre pays.



Photo: Christian Mombi

Vue des députés adoptant les textes.

personne d'un NIP". De même, le projet de loi portant modification de l'article 93 de la loi n° 17/93 du 1er octobre 1993 portant statut particulier des personnels du corps autonome paramilitaire de la sécurité pénitentiaire. Comme l'avait souligné la garde des Sceaux, Erlyne Antonella Ndembet-Damas, devant les membres de la Commission des Affaires étrangères, de la Coopération internationale, de la Défense nationale et de l'Intégration régionale, ledit projet de loi vise, d'une part, "à corriger les manquements présentés par les dispositions de l'article précité et, d'autre part, à permettre

à l'agent pénitentiaire de faire valoir ses droits à la retraite dans les mêmes formes et conditions que les personnels des autres forces de défense et de sécurité (...)". De fait, le projet de loi fixant les modalités de transfert des compétences de l'État aux collectivités locales constitue, à n'en point douter, une étape supplémentaire vers l'effectivité de la politique de décentralisation dans notre pays. "Une politique voulue et impulsée par le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba", avait indiqué le ministre de la Décentralisation, Mathias Otounga Ossibadjou, lors de son audition.

UA-Turquie : dynamiser la coopération bilatérale



Photo: CM

La diplomate turque, Nilüfer Erdem Kaygisiz (g) et la représentante de l'UA au Gabon, Hortense Nguema Okome, au terme de leur rencontre.

Chérolle MISSOUKI
Libreville/Gabon

JEUDEI dernier, la représentante de l'Union africaine (UA) au Gabon, Hortense Nguema Okome, et l'ambassadrice de Turquie dans notre pays, Nilüfer Erdem Kaygisiz, se sont rencontrées. Occasion pour ces deux personnalités d'évoquer les voies et moyens de renforcer la coopération entre l'Organisation

panafricaine et Ankara. Au-delà de l'évocation des sujets d'intérêt commun, la diplomate turque n'a pas manqué de réaffirmer l'ambition de son pays d'intensifier les relations avec le continent noir. Tout en se réjouissant de ce que, "l'Afrique constitue un partenaire stratégique et privilégié pour la Turquie". À en juger notamment par le dynamisme de la diplomatie turque sur le continent depuis quelques années. De

même, Nilüfer Erdem Kaygisiz s'est imprégnée des réformes survenues au niveau de l'organisation panafricaine. "Au cours cet échange, j'ai pu avoir des informations pertinentes en rapport avec les réformes et changements opérés dans le fonctionnement de l'UA", a-t-elle déclaré.

"Nous avons essayé d'identifier les secteurs de coopération à court, moyen et long termes dans les secteurs du commerce et de la santé", a, de son côté, indiqué Hortense Nguema Okome.

Teddy OSSEY

Chroniqueur

Entre nous soit dit Pour l'honneur et la dignité du Gabon

NOUS ne voulons pas, ici, outrageusement charger certaines mules, et encore moins, nous immiscer dans ce qui semble être un fait de droit relevant de la justice. Notre stupeur n'a d'égal que l'écœurement que nous ressentons, face à une situation d'une extrême gravité. Laquelle nous conduit à nous interroger sur le degré réel d'attachement de certaines hautes personnalités à cette nation qui, pourtant, leur a tant et tant donné. Nous avons appris, mercredi dernier, avec effarement et indignation, lors du déplacement du maire de la commune de Libreville, Serge William Akassaga, au centre préscolaire social de Lalala, que cette structure d'intérêt public faisait l'objet d'un litige foncier. Cette information va nous laisser pantois car, même sans être grand clerc, il nous a toujours semblé que l'autorité municipale

était prépondérante et prioritaire sur ce qui relève du domaine communal. Loin de nous l'intention de soulever de vaines querelles, est-il possible de concevoir un seul instant, qu'en fait de litige foncier, il se trouverait un de nos amis, venu du pays des Cèdres, qui revendique et se targue d'être désormais l'heureux propriétaire de ce bien public ? Nous nous élevons et condamnons avec la dernière énergie, la cupidité et la forfaiture de cette spoliation. Le coupable de cette trahison mérite d'être châtié de manière exemplaire. Et que dire de cet hôte indélicat et ingrat qui répond à notre hospitalité ainsi qu'à notre générosité par le mépris et l'affront ? Quelle que soit la nature de cette transaction byzantine et sordide, le sulfureux et prétendu acquéreur de cette institution publique devrait être débouté et même livré à la justice. Car

de tout ceci, il n'en ressort que des effluves de soufre et de fraude. Nous voyons d'ici, des comparses souvent adeptes de ces acrobaties antipatriotiques, crier à la xénophobie. Que grand bien leur fasse, car nous ne ferons jamais commerce du Gabon. À tous nos amis qui viennent d'ailleurs, il vous revient de traduire notre légendaire hospitalité par le respect, la considération et la reconnaissance. Il me revient à l'esprit ces bons mots d'Omar Bongo Ondimba: "Si un étranger nous apporte sa force de travail, apportons-lui en retour notre amitié". Bassé!